

**Direction Générale des Services / Direction de l'Urbanisme**

**Direction de l'Urbanisme**

**REF : DU2010052**

**Signataire : S. Martin**

**OBJET : Approbation du Plan local d'Urbanisme**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-10 et R. 123-19 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 novembre 2011 ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U.) ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 février 2010 ayant arrêté le projet de P.L.U. arrêté par le conseil municipal ;

Vu l'arrêté du maire en date du 12 mai 2010 soumettant à enquête publique le projet de P.L.U. arrêté par le conseil municipal ;

Vu le rapport du commissaire-enquêteur ;

Considérant que le P.L.U., tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes «Union du nouvel aubervilliers» et "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'approuver le P.L.U., tel qu'il est annexé à la présente ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune notification à apporter au contenu du P.L.U., ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Pour le Maire

L'adjoint délégué